

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 18 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Cierrey dûment convoqué le 12 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Fernand BARRAL, Maire.

Présents : F. BARRAL, E. CAHON, T. CORREA, F. DUVAL, D. FERRAND, D. HAMON, P. LEBRETON, L. LEVEQUE, A. LUZERNE, B. MAUCOLIN, L. MOULIN, J.P. QUEROLLE, V. RAMOS, S. SOULET, B. SUPPLICIAU

Séance :

Ouverture de la séance à 19 h sous la présidence de F. BARRAL, Maire.

Le conseil désigne en secrétaire de séance : B. MAUCOLIN

Ordre du jour :

- Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2019
- Délibération : vote du compte de gestion 2019
- Délibération : vote du compte administratif 2019
- Vote des taux d'imposition 2020
- Délibération : présentation et vote du budget 2020
- Délibération : vote des subventions aux associations
- Délibération du SIEGE pour travaux sur luminaires place Duguay
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande que soit ajoutées à l'ordre du jour les deux délibérations suivantes :

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DE PRIME EXCEPTIONNELLE « Covid 19 »

L'article 4 de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020 a créé une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. L'Etat vient d'ouvrir le versement de cette prime aux agents de la fonction publique territoriale.

Cette prime est instituée en faveur des agents mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire afin d'assurer la continuité du service public durant cette période.

Considérant que Mr Denis LIDOR et Mme Valérie LEJEUNE entrent dans les conditions définies par décret, **les élus valident d'attribuer une prime de 1 000 € brut aux deux agents.**

DELIBERATION RESTAURATION DE LA MARE RUE DE LA MARE DES CHENES

Depuis 2017, l'agglomération Evreux Portes de Normandie porte un programme de restauration des mares de son territoire. La commune a déjà bénéficié de ce programme en aménageant en 2018 la mare aux Greniers. L'EPN a proposé d'inclure dans son planning 2020 la mare située rue de la Mare des Chênes, en sortie du Haut Cierrey.

L'EPN a réalisé un diagnostic écologique de cette mare qui s'avère moyen à mauvais pour la biodiversité. Ces travaux permettraient d'utiliser la mare en rétention d'eau et d'améliorer l'accueil de la biodiversité.

La commune participerait à hauteur de 20 % du montant des travaux soit 1 323 euros.

Ces travaux comprennent l'abattage, dessouchage et élagage de certains arbres, le débroussaillage, ceci afin de rendre un ensoleillement nécessaire à la faune et à la flore.

Sont compris également les travaux de reprofilage des berges, la création de bandes enherbées et la pose d'un panneau pédagogique.

Les élus valident à l'unanimité d'accepter cette proposition et autorisent le maire à signer les documents nécessaires. Les travaux ayant lieu en fin d'année 2020, le règlement sera porté au budget 2021.

Mr BARBREL, responsable du lotissement URBAPAC sera informé puisque la mare est située à proximité de la future tranche du lotissement.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte de gestion administratif communal 2019 s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	432 670,51 €	
Recettes	441 876,31 €	
Excédent de clôture	9 205,80 €	
Excédent de clôture reporté 2018	47 695,00 €	
Report en fonctionnement	56 900,80 €	(somme reportée ligne 002 du budget 2020)

Investissement :

Dépenses	81 545,94 €	
Recettes	145 845,07 €	
Excédent de clôture	64 299,13 €	
Excédent de clôture reporté 2018	132 611,41 €	
Report en investissement	196 910,54 €	(somme reportée ligne 001 du budget 2020)
Restes à réaliser :	0,00 €	

DELIBERATION : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Trésorier municipal a validé le compte de gestion 2019 de la commune, qui est identique au compte administratif 2019 présenté ce jour (chiffres ci-dessus).

Les membres du conseil municipal, constatant que les résultats pour 2019 sont concordants, valident le compte de gestion 2019 à l'unanimité.

DELIBERATION : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Hors de la présence de Mr BARRAL, Maire de Cierrey, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 selon les chiffres ci-dessus.

DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Les élus valident à l'unanimité l'affectation de résultat 2019 suivante :

Excédent de fonctionnement	9 205,80 €
Excédent d'investissement	64 299,13 €

DELIBERATION : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Rappel des taux d'imposition de 2019 :

- taxe d'habitation 10,17 %
- taxe foncière (bâti) 26,06 %
- taxe foncière (non bâti) 52,38 %

Après débat sur une augmentation des taux d'imposition, **les membres du conseil municipal décident de maintenir les taux actuels pour l'année 2020.**

Pour 2021, des simulations sur une éventuelle augmentation des taux seront présentées aux élus.

DELIBERATION : VOTE DU BUDGET 2020

Le budget 2020 est présenté par Sandra SOULET.

Prévisions avant débat sur le budget 2020 :

FONCTIONNEMENT dépenses/recettes	:	430 206,84 €
INVESTISSEMENT dépenses/recettes	:	323 471,54 €

Après présentation du détail des lignes budgétaires, les élus valident à l'unanimité le budget primitif 2020.

DELIBERATION : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après rappel des subventions versées en 2019 aux associations, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les subventions 2020 suivantes :

	2019	2020
- Anciens Combattants	150,00 €	150,00 €
- ASLC	6 000,00 €	5 500,00 €
- Football club du Val David	800,00 €	800,00 €
- Charline	30,00 €	30 €
- Secours populaire	30,00 €	30 €
- resto du cœur	40,00 €	40 €
- SPA	30,00 €	30 €
- Vie et espoir	20,00 €	20 €

Soit un total de 6 600 € qui sera imputé au compte 6574 du budget 2020.

DELIBERATION DU SIEGE : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC PLACE LOUIS DUGUAY

Des travaux de modification de l'éclairage public au niveau de la place Duguay ont été proposés par le SIEGE pour un montant global des travaux de 20 000 €.

Le reste à charge pour la commune est de 6 666,67 €.

Cette délibération est annulée.

En effet, Mr MAUCOLIN, en charge du suivi de ces travaux, indique que le SIEGE a fait une erreur et que ces travaux ont été soldés. Il n'y a pas de nouvelle programmation en 2020.

Celui-ci va contacter le SIEGE pour les informer.

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture de la maison médicale de Guichainville. Il y aurait-il un local qui pourrait accueillir un médecin sur la commune ?

Malheureusement, il n'y a pas de local disponible actuellement.

Rappel : toutes les manifestations de la commune sont annulées par les associations jusqu'en septembre du fait de la crise sanitaire.

Clôture de la séance à 21h50